

20% d'étudiants internationaux, 2000 coopérations dans 95 pays avec plus de 750 universités, co-fondatrice du campus européen.

29 janvier 2019 - Communiqué de presse

Déclaration du président de l'Université de Strasbourg

Le président Michel Deneken s'engage à appliquer les mêmes droits d'inscription pour tous les étudiants étrangers

« Depuis l'annonce, le 19 novembre dernier, par le Premier Ministre, d'un programme d'attractivité pour les étudiants étrangers « bienvenue en France », une mesure fait l'objet d'une contestation unanime : l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. La conférence des présidents d'université (CPU) a demandé instamment, et à plusieurs reprises, au gouvernement de suspendre la mesure et de lancer une concertation. Une requête apparemment entendue puisque la ministre de l'enseignement supérieur a nommé cinq personnalités qualifiées pour animer une consultation qui doit s'achever mi-février. Or cette échéance est bien trop tardive. En effet, le rythme annoncé pour l'application de cette mesure, ainsi que les incertitudes sur les modalités de son application (nombre et types de bourses, taux d'exonération) ne garantissent pas les conditions d'une rentrée sereine. Nous ne pouvons imposer aux services de scolarité et des relations internationales, ni aux enseignants un calendrier d'ores et déjà intenable. Les inquiétudes soulevées par cette réforme sur l'application de droits différenciés sont réelles et partagées par l'ensemble de la communauté universitaire strasbourgeoise.

Rappelons que l'Université de Strasbourg a l'un des taux les plus élevés d'étudiants internationaux de France. En l'état, la hausse des droits est contreproductive, et déjà le nombre de demandes campus-France est en baisse. Si l'application des frais d'inscription différenciés entre en vigueur en septembre 2019, je m'engage à soumettre au vote du conseil d'administration des dispositions permettant aux étudiants internationaux de se voir appliquer les mêmes droits que les étudiants nationaux. Parce que l'Université de Strasbourg est une grande université de recherche européenne, je proposerai également que les étudiants internationaux en doctorat ne soient pas soumis à d'autres droits que les étudiants nationaux.

Transfrontalière, membre d'Eucor-Le Campus européen, l'Université de Strasbourg, est parmi les plus attractives de France sur le plan international. C'est sa richesse que d'être ouverte aux étudiants et aux chercheurs étrangers. Elle a été parmi les premières universités à accueillir des étudiants et chercheurs réfugiés. Le cas échéant je soumettrai une délibération au conseil d'administration du 12 mars de notre université pour permettre aux étudiants internationaux extra-communautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué pour la rentrée 2019. »

Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg
Strasbourg, le mardi 29 janvier 2019